



Janvier 2010

N° 76

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

Pour nos revendications : En avant toute..!

**Les Traminots sont tous d'accord avec la Cgt,
nous sommes très mal payé à Tisséo..!**

Un exemple : Le salaire d'un conducteur ayant dix ans d'ancienneté au coefficient 210 est de **1619 euros net en comptant le déroulement de carrière, de vrais privilégiés ces conducteurs..!**

Le salaire est de 1350 euros net au bout d'un an, au passage du 205, une vraie fortune...!

Tout ça pour se lever à 4 heures du matin, finir au-delà de 21 heures, et en mangeant des sandwiches à longueur de semaine. Merci patron..!

Avec pour les voltigeurs la tombola du roulement voltigeur et « l'affectation par privilèges » au bon vouloir de « **certain...s** secrétaires de gestion »..!

Avec en plus le bonheur de disposer de « fabuleux accords de 2000 et 2003 » qui font des conducteurs des « bonnes à tout faire..! »

Du 145 au 210 les Traminots sont dans une trappe à bas salaires.

Beaucoup de métiers ont vu leurs coefficients évoluer, mais les quelques 1500 traminots qui sont en dessous du 220 voient leur salaire stagner.

La Cgt revendique 20 points de plus pour chaque coefficient du 145 au 210, pour éviter que les bas coefficients restent à la remorque de l'évolution...

Préparons notre revendication intelligemment, travaillons à construire un solide rapport de force..!

Bien évidemment cette revendication de + 20 points s'inscrit en dehors de toute négociation de NAO.

La période des négociations annuelles obligatoires va bientôt s'ouvrir la Cgt a le courage de ses ambitions, cette année elle propose de démarrer les NAO 2010 avec une revendication de + 5 % minimum applicable au 01-01-2010.

Mais n'oublions pas que les NAO sont aussi l'occasion de discuter des conditions de travail, de revendiquer un vrai roulement pour les voltigeurs, de revendiquer l'amélioration des accords de 1999, 2000 et 2003 pour sortir de ces mauvaises conditions de travail.

Vous trouverez sur ce document plusieurs revendications importantes du cahier revendicatif de la Cgt .

SOMMAIRE

Page 1 : Tous mal payés..

Page 2 : Roulement voltigeurs, les équipes, amplitude

Page 3 : 7 H de travail, DRC, repas décalé, 14^{ème} mois

Page 4 : Des points pour les bas coefficients..!

www.cgt-tu-toulouse.fr

**En avant toute sur les
revendications..!**



2 Le roulement voltigeur !

C'est la Cgt qui en septembre 2002 est à l'origine de la revendication du roulement voltigeur.

Malgré les oppositions de l'époque la Cgt a fait grandir dans les têtes des traminots qu'un roulement voltigeur c'était possible.

La réponse de la direction n'a pas été totalement satisfaisante mais le roulement 11 semaines a vu le jour en avril 2003 signé par ces mêmes organisations syndicales qui s'y opposaient 6 mois plus tôt...

Depuis c'est le statut quo..! Rien n'avance..!

Voilà bientôt sept années que ce roulement n'a pas évolué d'un pouce.

Il est maintenant temps de passer à la vitesse supérieure pour que plus aucun conducteur ne travaille sans un roulement repos travail.

En regardant ce qui se fait ailleurs on peut constater que dans beaucoup d'autres réseaux tous les conducteurs ont un roulement repos/travail.. alors pourquoi pas à Tisséo.

Des roulements titulaires et voltigeurs avec une semaine de matin, une semaine d'après midi, une semaine à coupure avec la suppression des deux types d'équipes coupées 1 et 2.



Les équipes

Matin

La Cgt revendique qu'aucune équipe de matin ne termine au-delà de 13.30 H

Après midi

La Cgt revendique qu'aucune équipe d'après midi ne commence avant 12.45 et ne termine au-delà de 22.00 H

Coupure

La Cgt revendique qu'aucune équipe à coupure ne commence avant 6.30 et ne termine après 20.30*

*Dans le respect d'une amplitude maximale de 11.00 H



Amplitude de la journée de travail

Réduction de l'amplitude à 11.00 H maximum.

Les conditions de vie et de travail doivent continuellement être améliorées, les syndicats sont là pour ça...

Aujourd'hui les Traminots doivent se loger au-delà d'un périmètre de 30 kilomètres, des amplitudes de 14.00 H sont un véritable calvaire à vivre au quotidien.

C'est passer toute sa journée au dépôt, où alors faire 120 kilomètres de trajet journalier, ce qui est économiquement impossible..!

Les équipes coupures n'ont de justification que sur des lignes de banlieue... La Cgt ne comprend toujours pas pourquoi la direction s'obstine à en imposer partout...et pourquoi l'accord de 2003 prévoit des coupures sur toutes les lignes.

La limitation de l'amplitude à 11.00H sera une mesure pour mieux sauvegarder la santé des traminots.



Voilà une vieille revendication à laquelle la Cgt est très attachée, et cela pour plusieurs raisons?

Tout d'abord pour la santé physique et mentale des conducteurs, travailler derrière un volant plus de 7.00 H est très difficile, mais c'est aussi pour partager le travail et créer de l'emploi.

La Cgt revendique depuis longtemps des équipes au plus près des 7.00 de temps de travail pour une amélioration des conditions de vie au travail.

Pour une meilleure sécurité, pour un meilleur service public.

Les conducteurs ne veulent plus des équipes à 5.00 H et des équipes à 7.40 H.

Ils veulent des semaines de travail équilibrées le plus possible au plus près des 35.00 H.

Pour le tramway la Cgt revendique des équipes d'une durée maximale de 6.30 H de temps de travail.



Ticket restaurant et indemnité de repas décalé..!

Le ticket restaurant est attribué pour chaque jour travaillé, chaque traminot quelque soit son horaire doit bénéficier d'un ticket restaurant.

Mais dans son immense bonté la direction n'a rien trouvé de mieux que de supprimer l'attribution du ticket restaurant lorsque le conducteur bénéficie d'une prime de repas décalé.

Voilà une discrimination supplémentaire subie par les conducteurs, une de plus.

L'indemnité de repas décalé est consécutive à l'aggravation des conditions de travail en raison du travail aux heures des repas.

La Cgt revendique le maintien du ticket restaurant pour chaque jour travaillé y compris lorsque le conducteur bénéficie d'une indemnité de repas décalé consécutive à la détérioration de ses conditions de travail.



Critères sur les DRC

Les déroulements de carrières en application à Tisséo possèdent des critères d'attributions illégaux pour la Cgt.

En effet un Traminot qui est absent pour maladie subi un retard DRC.

**Que cette maladie soit une grippe ou un cancer c'est du pareil au même..!
Maladie = retard DRC...!**

Si un traminot décide de se mettre en grève pour défendre ses revendications en plus de la perte de salaire due à la grève il aura un retard DRC...

Une traminote absente pour congé de maternité idem = retard DRC.

Pour la Cgt cela est inadmissible et inacceptable elle revendique la suppression de ces critères .



14^{ème} mois

En raison des bas salaires à Tisséo, les périodes de fins d'années sont propices à la naissance de revendications sur des revendications salariales.

A chaque fin d'année c'est la surenchère systématique de qui demandera le premier une prime exceptionnelle de fin d'année.

Cette situation ne peut rester en l'état, la Cgt a décidé de proposer une revendication claire et précise pour quelle soit identifiable par tous.

La revendication du 14^{ème} mois répond à un besoin de rémunération pour tous les traminots.

Certes cette revendication ne sera pas gagnée en une seule fois, il faudra faire preuve de persévérance et d'unité pour la gagner.

Nos anciens ont su faire preuve de persévérance pour obtenir tous les avantages dont nous disposons, à nous maintenant d'améliorer nos conditions de vie et de travail et nos salaires.



Des points pour les bas coefficients..!

Déjà en 2006 la Cgt revendiquait le 220 à l'embauche pour les conducteurs.

Aujourd'hui elle constate qu'un fossé s'est creusé entre les bas coefficients de la grille et le reste de la grille des salaires.

La Convention Collective Nationale prévoit une différence de 20 points entre le coefficient 200 (conducteur, OP3) et le premier coefficient maîtrise le 220.

Hors aujourd'hui les agents de maîtrises exploitation à Tisséo ont le 240 en raison de l'évolution de leur métier.

La Cgt revendique 20 points de plus pour chaque coefficient du 145 au 210, pour éviter que les bas coefficients restent à la remorque de l'évolution...

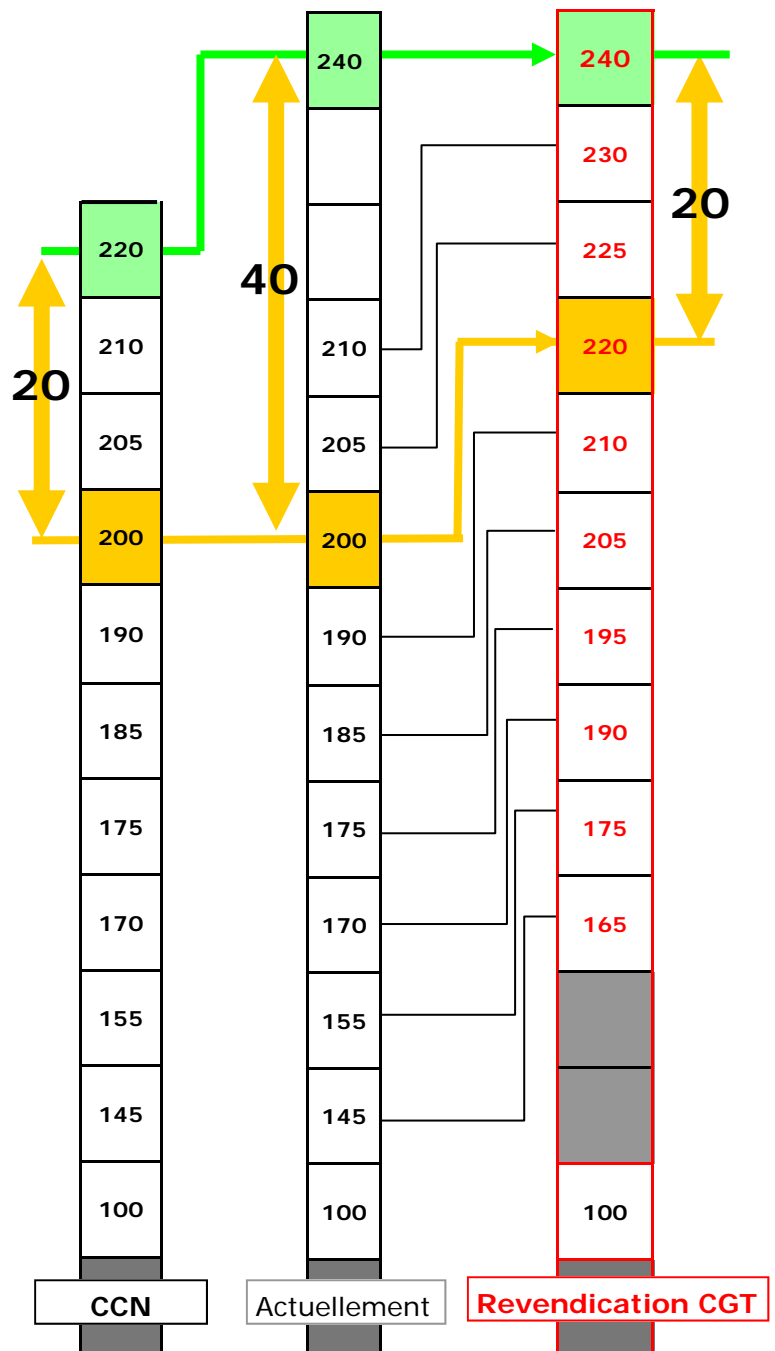
La Convention collective prévoit une échelle des salaires avec 20 points d'écart entre le conducteur et la maîtrise cette différence doit être respectée.

C'est une mesure de justice sociale indispensable pour rétablir l'échelle des salaires.

Cette revendication concerne un peu plus de 1500 traminots qui font partie des bas salaires à Tisséo.

La politique salariale mise en place à Tisséo a volontairement laissé de côté la plus grande partie des Traminots.

Entre les primes d'objectifs, les voitures de fonctions et autres avantages en nature, les voyages au frais de la princesse, les Traminots n'acceptent pas d'entendre qu'il n'est pas possible de répondre à leur revendication de + 20 points pour les bas coefficients.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- me syndiquer
- prendre contact

Nom : Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée..... Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.tisseo@laposte.net - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique

avec la **CGT** Gagner
c'est possible

Le site Internet : www.cgt-tu-toulouse.fr